



## Conseil économique et social

Distr. générale  
11 juillet 2014  
Français  
Original: anglais

---

### Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières

Soixante-neuvième session

Genève, 22-24 septembre 2014

Point 10 c) de l'ordre du jour provisoire

**Décennie d'action pour la sécurité routière:**

**Table ronde sur les meilleures pratiques recensées  
à l'échelle mondiale en matière de sécurité routière**

### **Table ronde sur les meilleures pratiques recensées à l'échelle mondiale en matière de sécurité routière**

#### **Communication des Gouvernements des États-Unis d'Amérique, de la France et de l'Italie**

Le présent document propose d'organiser une table ronde sur la sécurité des véhicules à deux roues le 23 mars 2015 en marge de la soixante-dixième session du Groupe de travail WP.1. Il contient un programme provisoire et avance des arguments généraux en faveur de cet événement.

GE.14-08175 (F) 130814 130814



\* 1 4 0 8 1 7 5 \*

Merci de recycler



1. Suite à la session spéciale qui s'est tenue à New Delhi en décembre 2013 et pour faire connaître les instruments juridiques des Nations Unies relatifs à la sécurité routière en collaboration avec les autres commissions régionales des Nations Unies, il a été décidé à la dernière session du WP.1 d'envisager la possibilité de consacrer une table ronde aux meilleures pratiques recensées à l'échelle mondiale en matière de sécurité routière.
2. Plus précisément, le programme provisoire de la table ronde envisagée aurait pour thème principal «la sécurité des véhicules à deux roues (y compris des cyclomoteurs et des vélos électriques)». Ce thème a été choisi en raison du taux élevé de mortalité dans les pays émergents, où près de 80 % des nouveaux véhicules enregistrés sont des véhicules à deux roues et à trois roues, car de tels véhicules sont essentiels à la mobilité.
3. Cette table ronde d'une journée devrait permettre de mettre en évidence les aspects des conventions existantes en matière de sécurité routière (1949 Genève et 1968 Vienne) qui concernent la sécurité des véhicules à deux roues et qui pourraient être mis à profit par les nations émergentes. Elle devrait en outre permettre d'identifier des domaines de recherche prioritaires susceptibles de renforcer l'utilité des conventions ou des résolutions d'ensemble dans ce domaine.
4. La table ronde devrait mettre l'accent sur les aspects de la sécurité des véhicules à deux roues qui sont couverts par les conventions susmentionnées, notamment le Code de la route, la signalisation routière, l'utilisation des voies et les permis de conduire. Il s'agira aussi d'aborder des aspects dont il est question dans les résolutions d'ensemble existantes, notamment les équipements de protection et les campagnes de sécurité.
5. Des représentants de la région de la CESAP, où les problèmes de sécurité des véhicules à deux roues sont critiques, ayant une bonne perception de la pertinence des conventions devraient être invités à faire part de leurs points de vue sur ces questions et sur les progrès potentiels à réaliser.
6. La table ronde devrait mettre en balance l'efficacité théorique de certaines contre-mesures choisies avec les expériences pratiques des pays qui les ont mises en œuvre. Il s'agirait de parvenir à un consensus quant aux priorités à donner en matière d'utilisation des conventions sur la sécurité routière comme moyen d'améliorer la sécurité des véhicules à deux roues dans les pays émergents. Un compte rendu de la table ronde devrait donc être préparé pour être inclus dans les résolutions d'ensemble afin de modifier et d'élargir la portée du chapitre 6, notamment, de la résolution d'ensemble sur la circulation routière R.E.1, et de la rendre plus cohérente dans le contexte de la sécurité routière en fixant des lignes directrices pour une mobilité plus sûre à l'échelle mondiale.

7. Dans ce contexte, le programme proposé serait le suivant:

Programme provisoire:

---

<b>9 h 30</b>	Présentation des thèmes et objectifs de la table ronde:  Occasions d'utiliser les conventions sur la sécurité routière pour améliorer la sécurité dans les pays émergents
<b>10 h 00</b>	Perspectives nationales: premier intervenant:  Possibilités d'établir des règles sur la route
<b>10 h 45</b>	<b>Pause café</b>
<b>11 h 15</b>	Perspectives nationales: deuxième intervenant:  Possibilités de réglementer l'utilisation de la signalisation routière
<b>12 h 30</b>	<b>Pause déjeuner</b>
<b>14 h 00</b>	Perspectives nationales: troisième intervenant:  Possibilités d'orienter des campagnes et politiques concernant le comportement des conducteurs
<b>14 h 45</b>	Examen des priorités dans chacun des domaines, avec la collaboration éventuelle des commissions régionales, besoins en matière de recherche et implications pour les résolutions d'ensemble
<b>15 h 45</b>	<b>Pause café</b>
<b>16 h 15</b>	Suite de l'examen des priorités
<b>17 h 00</b>	Résumé et identification des prochaines étapes
<b>17 h 30</b>	Levée de la séance

---

8. En coordination avec le secrétariat des commissions régionales impliquées et sur la base de la proposition formulée, le Président élaborera le programme définitif de la table ronde qui doit se tenir le premier jour de la soixante-dixième session.

9. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner la proposition qui lui est soumise et approuver les principes et les activités prévues.

---